

Une passion coupable

1993

Bruno Dewaele

1 Dictée

1.1 Texte principal

D'où lui venait cet intérêt pour la bande dessinée, on n'en savait rien. Toute petite, avant même qu'elle **sût** lire couramment, elle s'était enflammée pour les exploits d'un journaliste aux cheveux **orange**, au point d'apprendre par cœur les **vingt et un** albums de la collection. D'emblée, l'avaient attirée les personnages les plus excentriques : le capitaine qui se [soûlait/saoulait] deux fois plutôt qu'une ; le savant dont l'**immortel** pendule indiquait invariablement l'**ouest** ; sans oublier ces détectives, plus volubiles que futés, dont le héros se serait volontiers débarrassé ! Plus tard, s'étaient **succédé**, au hasard des raids dans la bibliothèque paternelle, l'employé nonchalant qui prenait son bureau pour un polochon, les gnomes **bleu ciel** et leur mystérieux jargon, le gros plein de soupe qui faisait toujours bonne chère... Notre lectrice faisait ses choux gras de tout. Non que lui **échappât** l'extravagance de certaines intrigues mais, si **artificiels** que lui parussent les épilogues, elle les jugeait toujours préférables à ces descriptions, pour tout dire rasoir, qui défiguraient la plupart des romans. Certes, ses professeurs s'offusquaient de ce détestable penchant mais n'en faisaient-ils pas autant, en tapinois ? Les adultes, c'est bien connu, sont capables de tout...

1.2 Test de départage

Si la bande dessinée n'est pas faite pour les chiens, la gent canine s'y est **taillé** la part du lion : de ce coquin de cocker à la mascotte lilliputienne des Gaulois, en passant par le chien policier que paralysent la peur et le coryza¹, ces incorrigibles toutous, **quels qu'ils** soient, ne sont pas les derniers... à faire des niches !

Texte disponible sur le site de B. DEWAELE : <http://www.parmotsetparvaux.fr/>

2 Corrigé

2.1 Texte principal

- **sût** : le subjonctif est de rigueur dans une subordonnée circonstancielle de temps introduite par la locution conjonctive *avant que*.
- **orange** : quand un nom commun est pris adjectivement pour désigner une couleur, il reste invariable. À noter pourtant que sont assimilés à de véritables adjectifs et prennent l'accord *écarlate, fauve, incarnat, mauve, pourpre* et *rose*.
- **vingt et un** : il en va des ordinaux comme des cardinaux : dans les noms de nombres, *et* n'est pas séparé par un trait d'union des éléments qu'il coordonne.

1. Rhume de cerveau.

- **immortel** : il s'agit ici *du* pendule du professeur Tournesol !
- **ouest** : on ne met pas de majuscule aux points cardinaux.
- **succédé** : ce participe est toujours invariable, puisqu'il n'admet jamais de complément d'objet direct : on succède forcément à quelqu'un !
- **bleu ciel** : quand plusieurs mots sont nécessaires pour désigner une couleur, l'ensemble de l'expression est invariable. Pas de trait d'union ici puisque le deuxième mot n'est pas un adjectif de couleur mais un nom.
- **échappât** : le subjonctif est de rigueur dans ce type de proposition de cause introduite par la locution *non que*. La raison invoquée est en effet niée, ce qui suffit à justifier ce mode habilité à traduire les actions envisagées plutôt que réalisées !
- **artificiels** : attention, *épilogue* est du masculin !

2.2 Test de départage

- **taillé** : si les verbes pronominaux se conjuguent toujours avec l'auxiliaire *être*, l'accord ne se fait pas automatiquement avec le sujet, tant s'en faut ! Ici, le pronom *s'*, placé avant le participe passé de ce verbe accidentellement pronominal, n'est pas complément d'objet direct mais complément d'objet second. Le véritable c.o.d. est en fait *la part du lion*. Il n'y a donc aucune raison d'accorder le participe, le c.o.d. étant placé après lui.
- **quels qu'ils** : *quelque* se réduit à *quel que* quand il précède immédiatement un verbe (presque toujours *être*) ou un pronom personnel sujet. Le verbe se met alors au subjonctif et *quel* s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe.

3 Rappel : accord et orthographe des adjectifs de couleur...

Trois cas sont possibles.

1. En règle générale, les adjectifs de couleur s'accordent en genre et en nombre avec le nom qu'ils complètent.
Exemples : des fleurs bleues, des robes rouges...
2. Font exception à cette règle les adjectifs de couleur provenant d'un nom (exemples : un marron → marron, une orange → orange...). Ceux-ci sont **invariables** !
Exemples : des robes orange, des serviettes cerise, des manteaux taupe...

À noter cependant qu'il existe quelques exceptions à cette règle (sinon ce serait trop simple!) : *écarlate, fauve, incarnat, mauve, pourpre* et *rose*.

Exemple : des robes pourpres.

3. Si la couleur est exprimée par deux termes ou plus (adjectifs ou noms), **aucun ne s'accorde** !
Exemples : des yeux bleu pâle, des robes rouge vif, une mer bleu foncé, une chemise vert pomme, des vases brun-rouge...

On n'intercalera un **trait d'union** entre les deux termes **que** dans le cas où ceux-ci sont **tous les deux des adjectifs de couleur**.

Exemples : des vases brun-rouge, une mer vert-bleu...

Pour plus de rappels de langue et exercices d'entraînement (articles, quiz, dictées...), n'hésitez pas à visiter notre site internet :

